

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL UNSS DE SEINE-SAINT-DENIS 2024-2028

Fonction	Nom
IA-DASEN et Présidente du conseil départemental UNSS	Mme Sandrine LAIR
IA-IPR EPS Chefs d'établissement	M Benoît LASNIER M Xavier ARTAUD - Lycée W.A. Mozart Le Blanc-Mesnil Mme Nathalie MONNIN - Lycée Prof. F. Bartholdi Saint-Denis Mme Dalila HASSANI - Collège G. Courbet Romainville M Stéphane MARMET – Collège Henri IV Vaujours
Médecin de Santé Scolaire – Conseillère technique départementale	Mme Chantal GINIOUX
Représentant le conseil départemental de Seine St Denis	Mme Agnès MULLER- Chargée de projets référente art sport et JOP 2024
Représentant le SDJES	Mme Clémence LACOUR – Cheffe du pôle sport du SDJES
Représentant le CDOS 93	M Philippe STURM - Président
Représentants des syndicats	SNEP Mme Géraldine CABUT – Collège Oum Kalthoum Montreuil SNEP Mme Alexandra OLIVIER – Collège Travail Langevin Bagnolet 1 représentant de la CGT Educ'Action
Représentants des Associations Sportives elusdesasdu93@gmail.com	Mme Lucie PERINELLI - Collège Langevin Wallon Rosny/Bois M Nicolas NYSSSEN – Collège Olympe de Gouges Noisy-le-Sec M Philippe TESSIER – Collège Anatole France Drancy
	Remplaçant(e)s= Mme Aude GUERNALEC (collège J. Jaurès Montreuil), M Disoloka CARLOS (collège Travail Langevin Bagnolet), M Mehdi BOUREZAK (collège Langevin Wallon Rosny-sous-Bois)
Représentant la FCPE 93	Mme Hélène MORENO Administratrice
Représentant la PEEP	Mme Rohra MEKKAS
Représentants des élèves	Ema DI DOMENICO - Lycée A. Schweitzer Le Raincy Mael CHABOT – Lycée A. Bouloche Livry-Gargan
Membres consultatifs	M Florent AUCOUTURIER : Inspecteur d'Académie - DAASEN M Jean-Philippe DAMIE : Directeur départemental UNSS 93 Mme Noémie JOST : Directrice départementale adjointe UNSS 93 Mme Marion RELIER : Directrice régionale adjointe UNSS Créteil M Fabrice DEMAZEUX : Conseiller technique EPS 93 2 nd degré

Le conseil départemental de l'UNSS définit la politique départementale du sport scolaire dans le cadre des orientations régionales. Il émet des avis sur les projets et bilans financiers et d'activités. Le conseil départemental peut émettre des vœux et faire des propositions dans le domaine du sport scolaire. Il les transmet au directeur régional de l'UNSS.

Le conseil départemental est mis en place pour 4 années, les enseignants représentants les associations sportives sont élus, les représentants des élèves sont nommés parmi les membres du CAVL.

Le conseil départemental se réunit 2 fois par an.